

## PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES



Profession : **Kinésithérapeutes**  
En Hébreu : **Physiothérapia**

### A savoir

Ministère en charge

Ministère de la santé.

Le diplôme est-il reconnu en Israël ?

Le **Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute** français est reconnu selon le 4eme amendement de la loi des professions médicales.

Que dit la loi ?

Le 20.02.2016 a été publié un quatrième amendement (ordre temporaire) de la loi d'organisation des professions médicales 2008 concernant les professions : **Physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et nutrition.**

Selon l'amendement, pour une période de cinq ans à compter de la publication de la loi (à savoir jusqu'au 31.12.2021), le directeur du département des professions réglementées du ministère de la santé est en droit de reconnaître les études faites à l'étranger et ce, même si l'étudiant n'a pas de **diplôme universitaire** dans ces professions.

Doit-on passer un examen pour obtenir la licence d'exercice ?

Oui.

Le fait que votre diplôme soit reconnu vous donne le droit de vous présenter à l'examen professionnel national. Une fois l'examen réussi vous pouvez obtenir votre permis d'exercer votre profession en Israël.

Doit-on faire un complément d'études ?

Non.

Doit-on faire un stage – formation professionnelle ?

Non.

### Marche à suivre pour faire reconnaître votre diplôme et vous inscrire à l'examen de licence

Doit-on faire un complément d'études ?

- Déposer un dossier au ministère de la santé
- Etude du dossier par le ministère
- Recevoir une autorisation de se présenter à l'examen national
- Réussir l'examen national
- Obtenir l'autorisation d'exercer

Liste des documents à déposer

Cliquez ici pour accéder au lien du site du ministère de la santé en français, sur lequel vous trouverez en bas de page la liste des documents à déposer. N'oubliez pas d'y ajouter :

- Une copie de votre carte d'identité israélienne et le bordereau l'accompagnant
- Le questionnaire des professionnels de la santé
- Le formulaire d'inscription à l'examen

Tous les documents officiels, les diplômes et les preuves de votre expérience professionnelle doivent être traduits en hébreu et notariés.

N'envoyez en aucun cas les documents originaux et gardez un double du dossier déposé.

Quand déposer votre dossier ?

Selon la règle, vous devez déposer votre dossier au complet au moins 60 jours **ouvrés** avant la date de l'examen.

La date prise en compte est le jour où les documents sont arrivés au ministère et non celui où ils ont été envoyés par la poste.

Par mesure de précaution, il est conseillé de déposer votre dossier au plus tôt et de prendre une marge afin de compléter le dossier en cas de besoin.

Où déposer votre dossier ?

Envoyez votre dossier par lettre recommandée au Département des Licences Professionnelles Médicales, 39 rue Yirmiyahu, B.P. 1176, Jérusalem 9101002.

**Il est possible de déposer votre dossier au rez-de-chaussée des bureaux du département du ministère, au poste de sécurité. Demandez un accusé de réception.**

Contact pour le suivi

Kol Habriout

Centre de service téléphonique du Ministère de la Santé. Tel : \*5400. Tel: 08-6241010.

Doit-on passer un examen pour obtenir la licence d'exercice ?

Oui, il s'agit d'un examen théorique.

Avant d'entamer la suite des démarches vous devez recevoir une attestation du ministère de la santé vous qualifiant d'éligible à vous présenter à l'examen.

Est-il possible de le passer en Français ?

Oui. Pour cela vous devez le préciser dans le formulaire d'inscription à l'examen à envoyer au plus tard 60 jours avant la date de l'examen.

A quelles dates ?

06/11/2017 - Date limite d'inscription à l'examen 07/09/2017. Date d'appels 11/12/2017. Les examens auront lieu au Centre des congrès - ICC, Jérusalem (face de la station centrale d'autobus).

Est-il possible de passer l'examen en tant que touriste ?

Vous avez la possibilité de passer l'examen gouvernemental en tant que touriste. Pour ce faire, vous devez remplir l'attestation ci jointe chez un avocat.

Si vous avez réussi l'examen vous devez changer de statut (devenir Israélien), dans les trois ans qui suivent la date de l'examen. Au-delà de cette date, votre examen ne sera plus valable.

Existe-t-il un cours de préparation pris en charge par un ministère ?

Le ministère de l'intégration programme de mettre en place des cours de préparation à l'examen national.

Existe-t-il un cours privé ?

**Prognoza**

Site privé par le biais duquel vous pouvez acquérir différents kits d'apprentissage en hébreu et vous pouvez vous exercer. Le cout varie suivant le kit d'apprentissage.

Cliquez ici.

Existe-t-il des annales ?  
(Liens, références)

Sujets traités à l'examen et bibliographie - En hébreu.

## Faire appel

Comment faire appel si votre note ne vous satisfait pas ?

Tout candidat a le droit de visionner sa copie, mais seuls ceux qui ont obtenu au moins la note de 51 à l'examen ont la possibilité de faire appel dans les 14 jours qui suivent la date de la réception des résultats par texto – SMS.

## Niveau d'hébreu requis

Doit-on passer un examen de niveau d'hébreu ?

Non, cependant une bonne connaissance pratique de l'hébreu est nécessaire pour pratiquer dans le secteur public afin de communiquer avec les patients.

Il est fortement conseillé de suivre un premier Oulpan à l'arrivée puis de suivre un Oulpan pour les professionnels de la santé. Le ministère de l'intégration ouvre des classes à condition qu'il y ait suffisamment de personnes intéressées.

## Informations complémentaires

Existe-t-il un programme d'intégration ?

Non.

Tranches de salaire

Entre 5,000 **NIS** et 30,000 **NIS** suivant l'ancienneté et le secteur dans lequel vous professez.

Reconnaissance de votre diplôme  
auprès du ministère de l'éducation

Cette formalité n'est pas nécessaire si vous n'êtes pas détenteur d'une licence ou  
d'un diplôme universitaire.

## Liens et contacts

### Liens utiles

Page en français du Site du ministère concernant la reconnaissance de votre diplôme.

Site de l'agence juive dans votre domaine professionnel.

**L'association francophone qui vous aide dans votre démarche :**  
**Qualita, Le hub emploi de Qualita - [www.hub-emploi.org.il](http://www.hub-emploi.org.il)**

### Ordre de la profession

Israeli Physiotherapy Society העמותה לקידום הפיזיותרפיה בישראל  
Page Facebook הארגון הארצי לפיזיותרפיה בישראל

### Réseau professionnel et associations

SAFIR - Réseau de praticiens francophones en Israël - [www.safir-israel.com](http://www.safir-israel.com)  
GVAHIM - [www.gvahim.org.il](http://www.gvahim.org.il)  
AAEGE - Association des anciens élèves des grandes écoles et universités en Israël  
[www.aaege-israel.org](http://www.aaege-israel.org)